



Santé publique et aménagement du territoire

coordonné par

Alain Corvez

Médecin,
chargé de mission
ARH Languedoc-
Roussillon

Emmanuel Vigneron

Professeur
de géographie et
d'aménagement,
Université
Montpellier III,
directeur scientifique
du groupe
Prospective santé
de la Datar

L'aménagement du territoire, cette « ardente obligation de toute la Nation » comme le qualifiait Charles de Gaulle concerne tout autant la santé et l'action sociale que l'éducation, les communications, l'entreprise, l'environnement ou le monde rural. Comment en effet concevoir et faire vivre une France équilibrée et harmonieuse si l'on ne peut assurer que ses habitants sont bien soignés partout où ils se trouvent et où qu'ils se trouvent ? Or, à la lumière des descriptions dressées ces dernières décennies, notamment par les géographes de la santé, ce n'est plus un secret pour personne que si l'offre de soins est globalement satisfaisante en France, elle est mal répartie et pas assez coordonnée. L'aménagement sanitaire du territoire est inscrit dans les ordonnances du 24 avril 1996 qui ont donné aux Agences régionales de l'hospitalisation et aux Unions régionales des caisses d'assurance maladie ainsi qu'aux conférences régionales et nationale de santé des responsabilités évidentes en la matière. Les orientations politiques ont été définies en 1997 par le Comité interministériel d'aménagement du territoire :

- assurer l'égalité d'accès des populations au système de santé sur l'ensemble du territoire ;
- mieux coordonner l'action des partenaires impliqués en matière sanitaire et sociale.

S'il convient, à l'évidence, de suivre ces orientations, il faut bien reconnaître que la démarche est encore peu usitée et somme toute assez récente. Ce dossier ne prétend pas apporter des solutions nouvelles : il tente simplement de situer le débat et d'en définir les termes.

Les champs du problème

Où que se porte le regard au sein du monde de la santé, les questions d'aménagement du territoire sont manifestes. Ceci est vrai dans les milieux ruraux souvent au-delà de faux clichés >p. 23. mais aussi dans les banlieues >p. 26 et dans les espaces urbains où se pose le problème de la congestion des métropoles >p. 27. Partout la question est posée de la contradiction entre la qualité et la proximité des soins >p. 30. Comment nos voisins européens traitent-ils ces questions >p. 29 ? Leurs expériences sont profitables au débat national.

Les outils de l'aménagement sanitaire du territoire

Si le champ des problèmes est vaste, il est faux de dire que nous sommes désarmés : des outils existent bel et bien qui ont pu être mis en œuvre localement et notamment au travers des expériences récentes de planification hospitalière régionale >p. 33. Le concept de bassin de santé, désormais inscrit dans la loi est l'un de ces outils opérationnels pour ajuster l'offre au plus près des besoins >p. 38. Ceux-ci peuvent être déterminés en mêlant réflexion et attitude pragmatique >p. 43. Cependant, des secteurs entiers, comme la santé mentale, manquent encore d'outils performants >p. 46.

Quelques solutions pratiques.

Au discours coupés des réalités, l'étendue et la difficulté des problèmes font préférer la présentation de quelques approches concrètes situées à toutes les échelles géographiques d'intervention. Ainsi, qu'elle peut être la place des hôpitaux locaux dans la France de demain >p. 47 et comment organiser dans les meilleures conditions la natalité dans des populations peu nombreuses et dispersées >p. 50 ? Comment aller vers les populations pour les soigner que ce soit de manière durable, comme dans le cas de la dialyse >p. 58, ou de façon plus épisodique pour la chirurgie ambulatoire >p. 52, en prenant en compte la volonté des citoyens-patients ?

À l'heure où de nouvelles formes d'hospitalisation se développent, à l'heure où s'affirme partout l'attachement à un hôpital de proximité en même temps qu'une exigence de sécurité et de qualité, peut-on apprécier le rôle et l'efficacité des CHRU au sommet du dispositif sanitaire français >p. 55.

Dans tous les cas ces questions doivent d'abord trouver une solution éthique et morale qui n'est rien d'autre qu'un accord profond sur nos façons de vouloir vivre ensemble. À cet égard, la situation faite aux personnes handicapées >p. 65 comme aux malades chroniques ou aux personnes âgées résonne lourdement à l'aube du XXI^e siècle. Il convient de franchir une étape de plus dans l'aménagement sanitaire de la France. Comme la santé publique, l'aménagement du territoire est une manifestation de l'espoir.

Emmanuel Vigneron